

Monsieur Alain ZABULON
Préfet
Préfecture des Landes
- Cabinet -
26 Rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Le 11 octobre 2011

Monsieur le Préfet,

Le 15 septembre, la commission départementale d'adaptation du commerce rural a procédé à l'affectation du reliquat du fonds local d'adaptation du commerce rural.

Lors de cette réunion, l'ensemble des représentants du Conseil Général a attiré l'attention de vos services sur l'incertitude dans laquelle se trouvent actuellement les communes qui, ayant régulièrement sollicité des aides financières au titre du FISAC, n'ont toujours pas eu confirmation de l'obtention de ces crédits essentiels à la finalisation de leurs opérations d'aménagements commerciaux.

En effet, de nombreux dossiers déposés auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE) semblent toujours en souffrance et une grande incertitude subsiste quant à l'obtention définitive de ces crédits.

A ce jour, les communes de Cère, Saint-Martin-d'Oney, Labastide-d'Armagnac, Sainte-Eulalie-en-Born, Bélus, Biaudos et Biarrotte n'ont toujours pas reçu l'assurance d'obtenir ces fonds pour leurs opérations relatives aux multiples ruraux et centres commerçants de proximité.

Il en est de même pour les communes de Dax et Parentis pour les opérations urbaines collectives (OUC) et les communes de Saint-Julien-en-Born et Geaune pour les opérations d'aménagements des communes rurales (OACR)

Cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'une circulaire en date du 30 décembre 2010 rappelle avec précision les nouvelles modalités d'instruction de ces dossiers, notamment en matière de délais.

Je vous rappelle que le FISAC est un outil précieux pour maintenir une offre artisanale et commerciale de proximité dans les zones fragilisées et que le Conseil Général participe au financement de ces opérations d'aménagements.

L'accord de financement de l'état est un préalable essentiel à la réussite de ces projets locaux et il serait malvenu que les crédits affectés à ces opérations ne soient pas versés au profit des collectivités qui les ont sollicités.

Quand on sait qu'en 2011, au plan national, les fonds FISAC ont connu une baisse drastique de 43 M € en recul de plus de 40 % par rapport à 2010, il est légitime de s'inquiéter de la capacité de l'Etat à honorer ses engagements présents et futurs.

Vous comprendrez aisément que je ne puisse rester sans réagir face à ce nouveau désengagement financier de l'état et je tiens à vous exprimer mon inquiétude quant à la réalisation effective des projets locaux si les fonds FISAC venaient à baisser de manière drastique voire disparaître.

C'est pourquoi, je vous saurais gré de me faire connaître l'état d'avancement des dossiers actuellement en souffrance dans le département des Landes et le montant des crédits disponibles pour ces opérations.

Enfin, je souhaite avoir l'assurance que toutes les collectivités qui ont sollicité le FISAC, bénéficieront de ces subventions, conformément à la réglementation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Henri EMMANUELLI
Président du Conseil Général